L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, DIMANCHE MATIN, 30 OCTOBRE 1870. — 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, DIMANCHE MATIN, 30 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à midi, à la Bourse des Négociants [illegible] Royale : Un terrain avec maison et ses dépendances, situé rue de l'Union, [illegible] Prosper et Soldelle, Troisième District [illegible] un billet à ordre, de la somme de [illegible] piastres [illegible].

[illegible] Pearson, à 11 heures, au No 43 de la rue [illegible] colis de chaises et 3 bibliothèques, ava[illegible] navire Austria.

[illegible] Guinault, à 11 heures, sur le Chemin de [illegible] près du Canal Marigny, la vacherie de [illegible].

[illegible] E. Morphy, à l'entrepôt Union, rue [illegible] toile d'emballage.

[illegible], Jr., à sa salle d'encan, rue Gravier [illegible] meubles et pianos.

[illegible] Hoffman, Marks & Co, au No 38 de la rue [illegible] Marchandises sèches, lingerie.

[illegible] Louis Stern & Bros, au No 18 de la rue de [illegible] bottes, souliers et brodequins.

[illegible] au No. 68 de la rue de Char[illegible] Habillements, articles de toilette et cha[illegible].

ATTENTION !

[illegible] Propriété améliorée et Billet à l'encan, par [illegible].

Nous appelons l'attention publique sur les ventes à l'encan qui auront lieu demain, à midi, à la [illegible] des Négociants et des Encanteurs, rue [illegible], par le ministère du Shérif. Ces ventes [illegible]:

[illegible] terrain avec la maison et ses dépendances, [illegible] neuf et en bon état, situé rue de l'U[illegible] rues Prosper et Soldelle, Troisième [illegible].

Un billet à ordre de la somme de $1000, [illegible] souscrit par Charles T. Howard.

[illegible] détail, voir aux annonces.

Succession de J. H. Navarro.—Nous rappe[illegible] que M. [illegible] Ferret, encanteur, of[illegible] enchères publiques, samedi, 5 novembre [illegible] d'Encan St Charles.

[illegible] propriété de valeur, à trois étages en bri[illegible] situé au coin des rues St [illegible] Chartres, et populairement connue sous [illegible] "Petite Bourse," et qui a tant de va[illegible].

—AUSSI—

[illegible] maison de valeur, à trois étages, en bri[illegible] Vieille Levée No 13, entre les rues [illegible] Louis.

[illegible], à cause de leur situation, dans le [illegible] immédiat du débarcadère des sucres [illegible] de bons loyers et se recomman[illegible] favorablement à l'attention des ache[illegible].

Toile d'Emballage ! Toile d'Emballage !—[illegible] à l'encan de M. H. E. Morphy.

Chaussures à l'encan !—MM. Louis Stern & [illegible] lundi 31 du courant, à 10 heures du [illegible] leur salle d'encan, de la rue de Char[illegible] un immense assortiment de chaussu[illegible] hommes, femmes et enfants, et convena[illegible] commerce de la ville et de la campa[illegible] l'annonce.

Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

CANDIS PURS et sans MÉLANGE [illegible] CARRIBIA & Co, Successeurs d'Ernest Carpon, 93 rue Vieille-Levée.

RÉCITS ANECDOTIQUES
Sur la Bataille de Sedan.

Nos lecteurs trouveront en tête de la [illegible] page, la continuation de cette [illegible] qui est réellement remarquable [illegible] forme et comme fond, et dont nous [illegible] la reproduction dans [illegible] de vendredi.

La Paix ou la Guerre.

[illegible] l'honneur et l'existence d'une na[illegible] trouvent en jeu, ceux qui ont char[illegible] gouvernement et qui se trouvent [illegible] nécessité de choisir entre une paix [illegible] l'honneur et une guerre dont la [illegible] peut aboutir à l'anéantisse[illegible] n'inspirer plutôt de la raison [illegible] du sentiment. L'individu peut, [illegible] patriotisme et par héroïsme, sacrifier [illegible] sa famille, sa vie, tout ce qu'[illegible] cher dans le monde, pour ce qu'il [illegible] le salut de son pays, car il est [illegible] sa vie et de sa destinée. Mais [illegible] qui ont entre leurs mains le [illegible] peuple, doivent envisager l'ave[illegible] bien que le présent, et s'ils [illegible] leur âme et conscience, que la [illegible] de la lutte équivaudrait à un [illegible] ne doivent pas hésiter à faire [illegible] sacrifices pour arrêter la guerre, [illegible] le droit de condamner la [illegible] entière à un suicide, et ils ne [illegible] lui enlever à jamais la possibi[illegible] relever d'une défaite.

[illegible] connaissons volontiers que les [illegible] gouvernements doivent savoir [illegible] lutte lorsqu'il est devenu évi[illegible] résistance est inutile. Ils doi[illegible] accomplir ce devoir pénible au [illegible] sacrifice de leur popularité. Les [illegible] ne sont pas créés, en effet, [illegible] satisfaction des gouvernants mais [illegible] des gouvernés, et il n'est pas [illegible] plus hautes ni plus strictes [illegible] qu'impose le pouvoir, quelle [illegible] la source.

[illegible] gouvernement de la Défense natio[illegible] France, se croit obligé à traiter [illegible] paix, nul doute que cette paix ne [illegible] beaucoup de Français qui, ju[illegible] choses au point de vue de leur [illegible] ressentiment, précipitent la continu[illegible] guerre sans s'inquiéter des ris[illegible] peut entraîner. Mais nous ne [illegible] comme publiciste, nous appuyer [illegible] sentiment exalté du patriotisme, [illegible] condamner le gouvernement d'une [illegible] et à priori pour le cas où il [illegible] une paix qui, évidemment ne [illegible] obtenue qu'au prix de grands sa[illegible].

[illegible] question se réduit aux termes sui[illegible] La France peut-elle, en continuant [illegible] espérer raisonnablement triom[illegible] son ennemi dans un délai déter[illegible] Cet espoir n'est pas permis, il [illegible] évident que le gouvernement fera [illegible] de conclure la paix aux meilleu[illegible] conditions possibles, car outre les [illegible] ruines qu'accumulerait la guerre [illegible] situation empirerait continuellement [illegible] ne pourrait être obtenue qu'à [illegible] de plus en plus dures.

[illegible] contraire, il y a espoir de triom[illegible] le temps et de chasser définiti[illegible] l'ennemi du territoire, les avanta[illegible] aurait la continuation de la [illegible] l'honneur sauf, l'intégrité [illegible] et le gain de l'indemnité de [illegible] il faudrait payer pour acheter [illegible] la paix, en admettant qu'on [illegible] pas finalement en réclamer une [illegible].

[illegible] savoir si ces avantages compense[illegible] souffrances et les ruines que la [illegible] entraîne à endurer, il faut sup[illegible] temps qu'il faudrait à la France [illegible] à ce triomphe si désiré, et cela [illegible] déterminé avec probabilité [illegible] qui connaissent à fond la si[illegible] militaire véritable des deux par[illegible] forces, et l'influence qu'aura [illegible] situation une campagne d'hiver.

[illegible] données exactes sur cette question, [illegible] pouvons que répéter comme une [illegible] générale qu'une nation comme [illegible] si riche en ressources, et qui est [illegible] grâce à ses ports et à sa marine, [illegible] approvisionner en armes et en muni[illegible] aussi bien que d'en fabriquer, et qui [illegible] sur pied un million d'hommes, [illegible] perdre l'espoir d'avoir, à la fin, [illegible] 60,000 soldats étrangers qui [illegible] son sol. Il nous semble que six [illegible] plus que suffisants pour arri[illegible] destruction ou à l'expulsion des [illegible] roi Guillaume. Or, six mois de [illegible] coûteraient moins cher que l'in[illegible] de plusieurs milliards que la [illegible] réclame, en ce moment, pour accor[illegible] paix.

[illegible] faible de la situation, du côté [illegible] est l'absence d'armées organisées [illegible] capables de livrer et de ga[illegible] grandes batailles, et la rareté des [illegible] a, comme contrepartie, l'ap[illegible] l'hiver qui arrêtera les opéra[illegible] armées allemandes, les embarras [illegible] et financiers que susciterait aux [illegible] allemands la prolongation de [illegible] et l'épuisement de leurs propres [illegible].

[illegible] ces considérations doivent être [illegible] part et d'autre, dans la discus[illegible] bases de la paix, et ne manquera [illegible] pas à les faire valoir.

[illegible] de même que nous ne pouvons [illegible] la capitulation consentie par [illegible] Bazaine, sans être éclairé sur [illegible] véritable et sur les motifs qui [illegible], de même nous ne nous per[illegible] pas de blâmer le gouvernement [illegible] défense nationale s'il songe à faire [illegible] avant de connaître, préalable[illegible] ressources militaires exactes de [illegible] et les conditions du traité de [illegible] Notre sentiment nous porte à dési[illegible] continuation de la guerre et à avoir [illegible] dans le succès final des armes [illegible] françaises, notre raison nous prescrit d'at[illegible].

---

tendre la décision que va prendre le gouvernement de Paris, avant de prononcer un jugement absolu sur la situation.

Bulletin météorologique.

Si on ne peut pas prédire les tempêtes à coup sûr, on peut au moins à l'aide du fluide électrique, bien plus rapide encore que le vent, annoncer à tous les points d'un continent l'existence d'un ouragan, sa direction et sa marche probable afin de prémunir les navigateurs qui sont dans les ports sur le point de sortir ou en mer à proximité des côtes, de l'approche du fléau. Les services qui peuvent être ainsi rendus à la marine sont incalculables. Il ne s'agit que d'organiser un système d'observation et de communiquer par télégraphe aux différents ports de mer ou aux stations de signaux sur les côtes les observations déjà faites.

C'est un service de ce genre que l'administration de la guerre est en train d'organiser, en vertu d'une loi du Congrès. Différents postes ont été désignés dans toute l'étendue des Etats-Unis pour faire des observations météorologiques trois fois par jour à huit du matin, à six heures du soir, et à midi, heure de Washington. Ces observations transmises rapidement par télégraphe seront publiées dans les journaux et affichées en bulletins dans les Chambres de Commerce, les Bourses ou autres endroits publics. A partir du 1er novembre un bulletin de ce genre sera affiché dans les bureaux de l'*Abeille* au rez-de-chaussée, où les intéressés pourront venir à toute heure le consulter.

ASSOCIATION DU BAZAR
POUR VENIR EN AIDE AUX VICTIMES DE LA GUERRE EN FRANCE.

Le Comité d'administration aux populations françaises et amies de la France.

Mesdames, Messieurs,

Au moment où nous faisons l'ouverture de l'Hôtel Saint-Louis, siége de notre charitable association, nous faisons un appel chaleureux à votre inépuisable générosité, à cette bienfaisance active et efficace dont vous avez donné tant de preuves dans le passé; nous venons vous demander quelque bon et noble témoignage de la sympathie que vous avez toujours ressentie pour la France si prospère hier encore, aujourd'hui si malheureuse.

Inutile de vous retracer ici l'effroyable tableau des calamités de toute sorte qui fondent actuellement sur ce pays, des tortures sans nombre qu'il endure depuis bientôt trois mois. Les journaux vous en ont fait depuis longtemps mille récits navrants et malheureusement trop véridiques. Il ne s'agit pas seulement de venir en aide à des blessés que l'on compte par centaines de mille peut-être, et qui sont privés de tout moyen d'alléger leurs souffrances; il ne s'agit pas seulement de tendre une main secourable à des milliers de veuves et de mères qui ont perdu leur seul gagne-pain du moment, le seul soutien de leur vieillesse. Nous avons devant nous tout une population de plusieurs millions d'âmes en proie à la plus affreuse misère, et littéralement menacée de mourir de faim. Nous n'invitons rien, messieurs et mesdames, nous ne faisons que reproduire les déplorables nouvelles qui viennent tous les jours affliger vos cœurs et les nôtres.

Nous tous habitants de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, nous avons fait une triste expérience de la guerre, et nous savons combien de ruines elle accumule sur un pays. Ce qui nous unit aujourd'hui à la France, ce n'est pas seulement une fraternité née de la sympathie ou de la communauté d'origine; ce qui nous unit à la France, c'est la fraternité du malheur.

Venez donc en aide dans cette œuvre toute de bienfaisance et d'humanité. Que tous, suivant la nature et la puissance de leurs moyens, contribuent à enrichir notre Bazar. Dons en nature, denrées de toute espèce et de toute origine, objets d'art et de luxe, articles de mobilier, marchandises de toute valeur, dormant au fond d'un magasin, tout nous est bon; tout sera accepté par nous avec une égale reconnaissance.

Rappelons-nous, mesdames et messieurs, que le Mexique, que la Californie, que l'Etat de New York se sont, depuis le commencement de la guerre, noblement conduits. Ils ont fait, jusqu'ici, ils font encore de belles et grandes choses. En comparaison de ces contrées, nous sommes, il est vrai, relativement pauvres. Montrons-nous néanmoins dignes de notre passé, et prouvons au monde que, malgré cette pauvreté relative, nous sommes toujours les mêmes Louisianais à l'esprit libéral, à la main prodigue en bienfaits, au cœur toujours prêt à soulager des infortunes aussi profondes qu'imméritées.

Au nom du Comité,

Le secrétaire G. L. FEVRE, — Le trésorier F. LARUE.

ASSOCIATION DU BAZAR
POUR VENIR EN AIDE AUX VICTIMES DE LA GUERRE EN FRANCE.

Le Comité d'administration aux habitants des campagnes de la Louisiane et des Etats voisins.

Nouvelle-Orléans, 30 Oct. 1870.

Monsieur,

Nous croyons inutile de vous retracer ici le tableau des désastres de toute sorte qui viennent de fondre sur la France. Les journaux vous en ont déjà fait mille récits assez navrants et malheureusement trop véridiques. Ace que vous savez déjà sur ce triste sujet, nous nous contenterons d'ajouter un seul fait. Il y a deux jours, le télégraphe nous apprenait que, dans le département seul des Ardennes, il y a une population de deux cent mille âmes mourant littéralement de faim. Jugez des souffrances atroces auxquelles sont soumis douze à quinze départements également à la merci d'un vainqueur qui les rançonne impitoyablement, et leur enlève leurs dernières ressources.

Pour contribuer à soulager de si cruelles misères, une Société s'est formée à la Nouvelle-Orléans, en vue d'établir un Bazar, et de former une grande Loterie dont le produit doit être employé à venir en aide aux victimes françaises de la guerre actuelle.

Le siége de ce Bazar est l'Hôtel St-Louis.

Tous les hommes les plus marquants de la ville, toutes les dames les plus influentes se sont empressés de prendre part à cette bonne œuvre.

C'est en leur nom, Monsieur, que nous avons recours à vous, que nous faisons appel à votre générosité, certains que vous n'hésiterez pas à contribuer, autant qu'il est en votre pouvoir, à soulager de si grandes souffrances.

Ayez donc l'obligeance de nous envoyer ce que voudrez ou ce que vous pourrez. Nous accepterons tout avec une égale reconnaissance: dons en nature, denrées de toute sorte et de toute origine, objets d'art, articles de mobilier, marchandises de toute valeur, dormant au fond d'un magasin.

Tout objet de quelque nature qu'il soit, sera le bienvenu, et nous nous empresserons de vous en envoyer récépissé.

Bientôt l'émission de nos billets vous permettra de prendre part à cette magnifique loterie qui promet de compter des milliers de lots.

En attendant, nous vous prions d'adresser le ou les colis que vous voudrez bien nous faire parvenir, soit directement au Bazar Français, HOTEL ST-LOUIS, rue St-Louis, vis-à-vis du Passage de la Bourse.

Soit indirectement à votre agent ou à un de vos amis à la Nouvelle-Orléans, avec cette note au bas de l'adresse:

" Pour remettre au Bazar Français, Hôtel St-Louis."

Si vous jugez convenable d'envoyer une lettre d'avis, en même temps que votre ou vos colis, veuillez l'adresser

" A M. Félix Larue, président de l'Association.

" Lock Box 590.

" Ou Gallier's Court, Bureau No 8."

Nous avons l'honneur d'être Monsieur, avec la plus profonde reconnaissance, vos très humbles serviteurs et obligés.

Au nom du Comité : le Président, F. LARUE.

G. L. FEVRE, secrétaire.

Souscription Française.

LISTE No. 14.

Paroisse St-Jean-Baptiste.

J B Curre	$2 00	François Richard	2 00
F Abadie	10 00	E Sentille	1 00
Dr [illegible] Chaband	10 00	Jean Seguin	2 00
K Dumez	10 00	J Sentille Jr	1 00
A Mialoret	10 00	Felix Vicknair	1 00
A Piot	10 00	D D Hermann	1 00
Rév J M Bavard	5 00	F B Hirsbery	1 00
Sylvain Salles	10 00	Joseph Fontaine	1 00
Dr Wm Hart	10 00	Baltazar Lyons	2 00
Jean Laperrouterie	10 00	Lomel Passard & Co	1 00
J M Levet	5 00	Peter Blor	1 00
S Hollingsworth	5 00	Eugène Boyer	1 00
Thomas Bellow	5 00	T Boréard	1 00
J Bonneville	5 00	Ignace Carrère	1 00
Romain Rossière	5 00	C Lavigne	1 00
Cyrien Chauff	5 00	P McDermott	1 00
C Pespiat	5 00	Ad Boudousquie	1 00
A Vignes	5 00	Jérôme Ambroise	1 00
J Lacaze	5 00	Joseph E Cambre	1 00
Auguste Lanoix	5 00	Lucien Cambre	1 00
Lucien Landauche	5 00	Charles Cortez	1 00
J M Lajèze	5 00	Guillaume Duhé	1 00
Edmond Levet	5 00	Ursin Duhé	1 00
N L Martin	5 00	Pierre Friousini	1 00
Jules Medoux	5 00	P Laycoux	1 00
J L Monet	5 00	Adam Lasseigne	1 00
J Bonnet	5 00	Chas Lasseigne	1 00
B Sottler	5 00	Zenon Millet	1 00
J B Trosquier	5 00	Edmond Triche	1 00
Ursin Weber	5 00	Jacques Vicknair	1 00
Un bon Français	5 00	Terence Vosan	1 00
J Duvic	5 00	Julien Bohn	50
M Entremont	5 00	Edmond Cambre	50
Franc Haguenauer	5 00	Jos E Cambre	50
Gervais Leche	5 00	T Cambre	50
Un Louisianais	5 00	Frank Daspberre	50
G T	5 00	Etienne Edgard	50
Norbert Clément	3 00	Ale Entremont	50
Eugène Laroze	3 00	Alexandre Jacob	50
Chs A Roseau	3 00	Théodule Jacob	50
J B Lambrecht	2 50	James Mollère	50
Un Américain	2 00	James Kingwood	50
Les Français	2 00	Jean Lauche	50
Pierre Aubert	2 00	Paul Foureau	50
Total			$310 10

Pointe-Coupée.

P Echelard	5 00	J Ruby	5 00
F Boudé	5 00	J B Casayoux	2 00
P Samson	5 00	C Guillaume	2 00
F Lavous	5 00	B Weill	2 00
N Jossier	2 50	C Casayoux	10 00
A Ruby	2 50		

Total	$41 50
Total général	[illegible]
Listes précédentes	$14,437 85
Total	$14,789 45

SOCIÉTÉ DU MONUMENT DE LEE.—Nous publions dans une autre colonne la liste des membres qui doivent former le conseil permanent de cette Association. On verra qu'elle se compose de citoyens influents et connus. En tête de cette liste se trouve la constitution de la Société.

QUÊTE AUX CIMETIÈRES POUR LES ORPHELINS.—Nous lisons dans le *Propagateur catholique* :

Les sociétés de bienfaisance qui ont coutume, chaque année, de faire une quête pour les orphelins, aux cimetières, le jour de la Toussaint, ont l'intention d'accomplir, cette année, comme les années précédentes, cet acte de charité. Les quêtes se feront, comme par le passé, aux différents cimetières de l'église St Louis et au cimetière de la rue Louisa, communément appelé cimetière de St Vincent de Paul. Des détachements d'orphelins de l'asile Ste Marie, du Troisième District, stationneront dans ces cimetières.

L'asile des orphelins, où il y a près de quatre cents enfants, est dans un état de détresse qu'augmentera encore la saison rigoureuse dans laquelle nous allons entrer, à moins que la charité publique ne lui vienne en aide.

Nous nous joignons à notre confrère pour plaider auprès de toutes les personnes charitables la cause des orphelins.

CHATEAU DES FLEURS.— Dimanche 30 octobre.—A la demande générale, grande représentation d'adieux. On commencera à 4 heures après midi par l'enlèvement d'un ballon, *La Poste*.

Immédiatement après aura lieu le spectacle-concert, puis la soirée dansante qui se terminera à 9 heures.

En cas de mauvais temps le concert aura lieu dans le grand salon. 2

UNE NOUVELLE JEANNE D'ARC.—Des dépêches de Tours annoncent qu'une jeune fille de cette ville occasionne une grande sensation en se présentant comme une nouvelle Jeanne d'Arc. Des centaines d'enthousiastes se rangent sous sa bannière. On dit que ses appels pour avoir des recrues sont très éloquents et empreints d'un grand patriotisme.

☞ Les jeunes femmes délicates trouveront dans le *Baume Pectoral aux navets indiens* de Laplace, un remède aussi agréable qu'efficace pour le rhume et la grippe. Prix du flacon, une piastre. A vendre dans les principales pharmacies.

CHRONIQUE LOCALE.

PERSONNEL.—Comme il paraît y avoir un malentendu parmi les votants des Deuxième et Troisième Districts, sur la position politique de M. John Tobin, candidat démocrate pour la place de shérif de la cour criminelle, nous devons consciencieusement dire que tous les précédents politiques de M. John Tobin peuvent supporter le plus sévère examen. Ce candidat était ici avant la guerre et il a servi avec distinction dans le 6e régiment de la Louisiane. Par conséquent, il n'est pas un nouveau venu parmi nous, comme quelques gens ont pu le supposer. M. Tobin est, en outre, un homme de talent et d'excellente éducation, dont les lecteurs de la chronique de l'*Abeille* ont pu apprécier les articles, pendant une longue absence de notre rapporteur régulier. M. Tobin est donc parfaitement à même de remplir la place pour laquelle il a été nommé. Nous avons cru devoir, en toute justice, donner ces explications pour corriger les fausses impressions dont on nous a parlé et qui seraient de nature à nuire à une des plus honorables candidatures de la liste démocratique pour les élections de novembre.

LE RÉGISTRE DES VOTANTS.—A la clôture des régistres, vendredi soir, 37,763 citoyens avaient été inscrits comme électeurs dans la paroisse d'Orléans. Les régistres de 1868 contenaient 42,000 noms. Il faut donc, comme nous le disions hier, que beaucoup de citoyens aient négligé de se faire enregistrer.

PROCESSION DÉMOCRATIQUE.—Le club du 5e ward, dont le président est M. S. Tully, a fait une magnifique procession hier soir et a bien voulu nous honorer d'une belle sérénade en passant hier devant nos bureaux. La procession, arrivée rue du Canal, s'est arrêtée devant la statue de Henry Clay, où le comité exécutif démocratique de la ville a été harangué par le colonel J. C. Zacharie, président du comité, et le juge J. B. Cotton. Nous félicitons le club du 5e ward sur sa bonne tenue et sa brillante sortie, ce qui nous fait bien augurer pour les élections prochaines.

L'AFFAIRE DE FAUSSE MONNAIE.—P. Harris, le faux monnayeur, dont nous avons rapporté l'arrestation, a été interrogé hier devant le commissaire des Etats-Unis Weller, qui a renvoyé l'accusé à la Cour de District des Etats-Unis sous une caution de $5,000, qu'il n'a pas encore fournie.

CHEMIN DE FER DE CHATTANOOGA.—Cette voie est achevée d'ici à Mobile. De cette ville, hier, est arrivée ici la première locomotive qui a fait le trajet d'un bout à l'autre sans interruption. Aujourd'hui, un train ira jusqu'à la Baie St-Louis pour le plaisir de quelques excursionistes invités par la Compagnie. Toutefois, le service ne sera complet que lorsqu'un service régulier ne commencera que dans un mois entre la Nlle-Orléans et Mobile. La chaussée, c'est pas encore bien solide partout, et en certains endroits le sol tremble. Mais, avec quelques travaux supplémentaires de peu d'importance, le chemin consolidé présentera un plateau aussi ferme que s'il eût été construit en tout autre endroit du continent.

BUDGET DE LA POLICE MÉTROPOLITAINE.—Voici un extrait de ce budget qui pour la première fois est exposé au jour depuis l'établissement de la police métropolitaine :

	Hommes.	
1er District	141	$143,500
2me do	66	62,600
3me do	80	82,600
4me do	72	74,600
5me do	101	103,700
6me do	85	87,600
7me do	36	34,400
8me do	19	19,300
Precinct du port	59	61,500
Total....	653 hommes,	$673,800.

Les dépenses générales sont supportées par les diverses corporations du district métropolitain au prorata suivant :

	Hommes.	
Nlle-Orléans	653	$102,572 59
Carrollton	7	1,099 55
Jefferson, rive droite	5	785 39
Jefferson, do gauche	2	314 16
St-Bernard	4	628 31
Total....	761	$105,400
Total général....		$809,932 59.

VOL.—Vendredi, à 2 heures de relevée, un individu inconnu entra chez Mme Manuel Estève, rue Thalie 164, et, forçant une armoire, y prit une boîte de toilette contenant des bracelets, des boucles d'oreilles et d'autres précieux articles de bijouterie, ainsi qu'une faible somme en billets. Le voleur a réussi à s'échapper sans avoir été vu de personne.

NOYÉ.—Hier matin, vers 6 heures, un individu qui s'appuyait sur la garde du steamer Natchez, a été renversé par une balle de coton roulant contre lui et précipité dans le fleuve, où il s'est noyé. Au premier abord, on a cru à un accident, mais ensuite on a arrêté un nommé Logan Bowie, sur l'accusation d'avoir exprès fait rouler la balle de coton contre le pauvre diable.

VOL.—Trois hommes à bord du steamer *Rapides* ont été arrêtés par le capitaine Cambias, de la police du port, vendredi soir, sur une accusation de vol. Ils se nomment Wm. Riley, Henry Clay et Wm. Gordon.

VOL.—Plusieurs objets, valant peut-être une soixantaine de piastres, ont été volés, vendredi soir, chez M. Jno. Jacobson, rue St-André, entre les rues Annonciation et Chippewa. On avait forcé une porte de derrière qui a servi aux voleurs pour entrer et pour sortir.

COUR DU RECORDER STAPS.—John Schaefer, accusé par M. Frank Schneider d'avoir, pendant son absence, pris dans une malle dont il lui avait confié la garde, diverses valeurs et papiers, a été arrêté par l'officier Planchard et relâché sur une caution de $500 en bonds, fournie par M. P. Egan.

—Le capitaine du steamer de Morlaix, arrivé au Havre, annonce la prise dans la Manche, par l'aviso français le *Souffleur*, du navire prussien *Diamant*, venant des côtes d'Afrique, avec un chargement d'huile de palme.

Le capitaine du steamer de Morlaix a ramené au Havre sept matelots nègres qui se trouvaient à bord du *Diamant*.

—On lit dans les *Alpes* (d'Annecy) :

" Nous apprenons que M. de Rolland, général commandant la subdivision de Chambéry, vient de donner sa démission à la suite d'une pétition adressée au préfet de la Savoie par la population, qui se proposait de faire une imposante manifestation contre lui.

" Une manifestation dans le même sens et dans de grandes proportions a eu lieu à Grenoble contre le général Monnet, qui commande la subdivision. Il est remplacé intérimairement par le général d'artillerie."

—Le *Journal de Bordeaux* publie la note mystérieuse qu'on va lire :

" On affirme qu'un navire léger se tient nuit et jour sous vapeur à Douvres, prêt à porter à Calais un prince qui se croit des droits à la couronne de France.

" On ajoute qu'une ville de Normandie doit être sa capitale provisoire.

" Son ministère serait déjà composé, et les autres rôles actifs du gouvernement distribués.

" L'invasion qui monte en Normandie paraît gêner beaucoup le projet du prétendant."

—Les Prussiens, à l'aide d'une effroyable quantité de chariots, ont déménagé complètement le château de Compiègne. Il n'y reste pas un rideau, ni un bronze, ni aucune statue.

Comme on le voit, ce brigandage est admirablement organisé.

—Nous lisons dans un journal :

Sept wagons blindés et percés de meurtrières, destinés à contenir des troupes pour aller en reconnaissance sur la ligne de l'Ouest, ont été expédiés, vendredi dernier, des ateliers de la gare de Rennes au Mans. Les deux wagons ont été également blindés.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

Perte des Prussiens près de Besançon.

Beaucoup sont entrés en Suisse où ils ont été désarmés.

L'activité de Bourbaki a sauvé Amiens.

Les Prussiens battus à Formiers.

Ils évacuent plusieurs places.

Arrivée de nombreux prisonniers prussiens à Tours.

Effet de la capitulation de Metz sur Gambetta.

Sa circulaire pleine de grandeur et de courage.

La République ne capitulera pas.

Article du "Français" sur la nécessité de continuer la guerre.

Sommation de se rendre adressée aux autorités de Paris.

Nouvelles européennes.

Tours, 29 oct.—Une dépêche officielle de Bourg, du 28, porte que les Prussiens qui ont été battus près de Besançon, ont laissé 1200 tués sur le champ de bataille et qu'un grand nombre ont fui en Suisse, où ils ont été désarmés.

Le général Bourbaki est très actif, les autorités ici considèrent que c'est lui qui a sauvé Amiens.

On n'a rien reçu d'officiel de Paris ni des bords de la Loire.

Le colonel Wickenstein, diplomate russe, a un sauf-conduit des Prussiens et il va se rendre à Paris.

On dit ici que l'Angleterre désire un congrès des grandes puissances.

Amiens, 28 oct.—Les Prussiens ont été battus à Formerie.

Les Prussiens ont brûlé Bonvisse avec des obus au pétrole.

Les Français occupent le chemin de fer d'ici à Rouen, bien que les Prussiens aient essayé à diverses reprises de le détruire.

On vient de recevoir une dépêche de Nogent-le-Rotrou qui dit que les Prussiens viennent d'évacuer Conville, près de Chartres après un engagement avec les mobiles et les volontaires.

Rouen, 29 oct.—Les Prussiens poursuivis par la cavalerie française ont retraité à la hâte sur Beauvais et Soissons. Châteauneuf a été aussi évacué.

Bruxelles, 29 oct.—Les généraux Burnside et Sheridan et d'autres Américains distingués, sont arrivés aujourd'hui dans cette ville.

Liverpool, 29 oct.—Le brick Minnie R., parti de New York le 18 septembre pour Stettin, est arrivé à Gottenbourg avarié, et il déchargera sa cargaison.

Londres, 29 oct.—Le temps est très orageux. Il a plu par torrents toute la journée. Les fils télégraphiques sont abattus dans toutes les directions.

Tours, 29 oct.—Les journaux expriment leur satisfaction du décret qui défère au juri les délits de presse.

Le prince Polignac qui a servi comme général de brigade dans l'armée confédérée a reçu un commandement important dans l'armée de Garibaldi. Il est parti immédiatement.

Les journaux annoncent que le général Cambriel a été obligé de renoncer à son commandement parce qu'une blessure qu'il avait reçue à Sedan s'est rouverte.

L'assertion publiée dans les journaux prussiens et anglais que le gouvernement français désirait que les officiers français faits prisonniers violassent leur parole, est déclarée être une calomnie.

Les fils télégraphiques ayant été coupés près d'Orléans les Prussiens ont eu la bassesse d'exiger une taxe additionnelle de cette malheureuse ville.

Dans presque tous les départements actuellement occupés par les Prussiens, les citoyens influents sont placés de force sur les locomotives, afin, disent les prussiens, d'empêcher l'enlèvement des rails par les Français non combattants.

Un grand nombre de prisonniers prussiens ont été amenés ici aujourd'hui.

Liverpool, 29 octobre.—On a reçu ici un télégramme démentant les scènes autour de Metz au moment de la reddition. Une épouvantable tempête régnait depuis plusieurs jours dans tout le Nord de la France. Le pays tout entier était sous l'eau et tout était noyé. Les fils télégraphiques étaient frappés de prostration dans toutes les directions.

Berlin, 29—La nouvelle de la capitulation de Metz a été communiquée à Napoléon à Wilhelmshohe, hier. Son entourage est dans une grande consternation.

Londres, 29—On n'a reçu aucune confirmation d'une révolution à Paris ou d'un combat à la Villette.

Thiers, accompagné de Remusat, est arrivé à Laon. Ils ont tous les deux des sauf-conduits pour entrer à Paris.

Rome, 29—La *Gazette officielle* notifie aux adhérents de Garibaldi qu'ils perdent leur citoyenneté italienne en servant dans l'armée française.

Tours, 29—En raison des bruits qui courent sur la capitulation de Bazaine, M. Gambetta a adressé aux préfets une circulaire disant : " J'ai reçu de tous les côtés de graves rapports; et ne puis en établir la véracité officiellement. On dit que Metz a capitulé; si cela est, il est bon que vous connaissiez l'opinion du gouvernement à ce sujet. Un tel événement ne pourrait être que le résultat d'un crime, pour lequel les auteurs devraient être mis hors la loi. Soyez bien convaincus que quoiqu'il arrive, rien ne pourra abattre notre courage en ce temps de honteuses capitulations. Il existe une chose qui ne peut ni veut capituler, c'est la république française."

Londres, 29—Une force prussienne de 12,000 hommes qui tâchait de couper le chemin de fer d'Amiens et Rouen à Formiers, a été repoussée après un vif engagement avec les mobiles du Nord et la garde nationale, et s'est repliée sur Songeons. Les mobiles ont pris un canon. Les Prussiens en se retirant ont brûlé le village avec des torches et du pétrole.

Le parti de la paix Orléaniste a pour chefs Thiers, Grevy, Guizot et Lefèvre. Le nouvel organe de Thiers sera appelé la *Constituante*.

Le ballon-poste a cessé depuis plus d'une semaine.

La presse italienne demande qu'on mette sur le même pied la trahison envers le pape que la trahison envers le roi.

Tours, 29 oct—*Le Français* dénonce formellement toutes les négociations pour un armistice, tel qu'il est combiné et tenté, dans un esprit d'hostilité envers la France ou tout au moins de servilité envers la Prusse. Ce journal affirme que la subite anxiété de l'Angleterre pour arriver à une cessation d'opérations actives a été inspirée non par aucun désir de voir la république française définitivement établie, mais uniquement par le désir de voir l'Allemagne délivrée d'une position qui devient rapidement intenable.

Il déclare que tout prouve que la Prusse a besoin d'avoir la paix ; que son organisation militaire lui impose de plus lourds fardeaux dans une longue guerre qu'à ses confédérés de l'Allemagne du Sud, et qu'elle est menacée d'une somme disproportionnée de souffrances et de pertes.

La France désire seulement d'honorables conditions de paix et rien ne peut les lui assurer qu'une prolongation de la guerre, chaque mois ajoute à son organisation pour l'offensive et chaque mois fait reculer les Prussiens vers la défensive.

Quand même Paris serait forcé de se rendre dans deux mois, ce ne serait qu'après des batailles qui auraient assez brisé la force de l'armée d'investissement pour rendre facile aux forces qu'aura la France aura mises en campagne la tâche de forcer l'Allemagne à acheter la paix à tout prix.

Le Français, en conséquence, engage le gouvernement à se tenir ferme et à ne pas se laisser cajoler ou influencer par des neutres qui n'ont aucune sympathie pour l'honneur de la France ni pour les conditions permanentes de la paix en Europe.

Il recommande que les élections des membres de l'Assemblée Constituante aient lieu le 13 novembre et que l'Assemblée soit convoquée pour le 20. Il termine en citant l'exemple du premier Congrès de la [illegible] dont les membres furent choisis sans demander la permission des envahisseurs anglais des colonies et qui persévéra dans sa tâche pendant que la ville de New-York, le port principal, et Philadelphie, la capitale de la nouvelle république, furent [illegible] de l'armée anglaise.

Le Français, dans l'article cité, passe pour exprimer les vues de M. Gambetta et d'autres membres du gouvernement provisoire.

L'influence de Gambetta et du général Trochu, dont on a reçu tout récemment des nouvelles, est fortement en faveur du transfert du gouvernement soit à Bordeaux soit à Clermont-Ferrand.

C'est en vue du fait que les opérations de l'armée de la Loire doivent nécessairement amener de sérieuses collisions avec les forces allemandes dans un très court délai, et l'on voit que ce que le gouvernement a de mieux à faire c'est de se mettre à l'abri, en s'éloignant, même d'un désastre possible.

Bruxelles, 29—L'*Indépendance belge* d'aujourd'hui dément directement le rapport prussien d'un combat dans Paris le 26. Ce journal a les plus positives preuves qu'il y a unité parfaite dans la population de cette ville.

Berlin, 29—Le *Kreuz Zeitung* d'aujourd'hui dit : La dernière sommation de se rendre a été adressée aux autorités militaires dans les fortifications de Paris. Le bombardement de la ville commencera dans les premiers jours de la semaine prochaine.

La division des troupes poméraniennes qui était devant Metz est allée au siége de Paris.

Berlin, 29—Le général Trochu a écrit au roi Guillaume dans l'intérêt du général Ducrot.

Nouvelles de Washington.

Washington, 29 oct.—On a reçu ici l'information officielle que le comte Bismarck est très peu disposé à recevoir des propositions d'armistice de l'Angleterre; il dit que ces propositions doivent venir de la France.

L'Angleterre n'a reçu aucune réponse satisfaisante à ses ouvertures, sinon que Thiers peut venir à Versailles, et qu'il pourra peut-être lui être permis d'aller à Paris.

Washington, 29—Le comité démocratique a, de l'Ouest-Virginie, des dépêches annonçant l'élection de deux des trois membres du Congrès, du gouverneur et d'une législature démocratique, ce qui assure un successeur démocrate au sénateur Willey.

Washington, 29—La convention de médiation entre l'Espagne et les républiques du Sud s'est ouverte ici, aujourd'hui, sous la présidence du secrétaire Fish. Toutes les puissances étaient représentées excepté la Bolivie pour qui la convention s'est ajournée à 3 semaines.

Le secrétaire de la marine a chargé l'amiral Glisson de prendre à Liverpool les canons Blakely et autre matériel de guerre appartenant à la Confédération mais rendus tout récemment par l'Angleterre.

Nouvelles Diverses.

New York, 29—Arrivés ici, steamers Cleopatre, Regulator, Iomalia, Cortes et Charleston; arrivé à destination Wisconsin.

New-York, 29—Les Italiens ont célébré l'unification de l'Italie et la délivrance de Rome du gouvernement pontifical, par un grand concert, un meeting public et un bal.

Wm. C. Bryant a harangué le meeting. Le Dr. Mego, de Boston, a dénoncé violemment Victor-Emmanuel, loué Garibaldi et Mazzini et exprimé l'espoir qu'une république serait bientôt établie. Ces sentiments ont offensé le général Di Luca, consul italien, qui a protesté en voulant se retirer et qu'on n'a déterminé qu'avec beaucoup de peine à rester. Nul autre incident n'a troublé l'harmonie du meeting.

Wheeling, W. Va, 29 octobre—Le comté de Marion donne une majorité républicaine de 5, le comté Lewis une majorité démocratique de 450, le comté de Kanawha une majorité républicaine de 85, le comté de Cabell une majorité démocratique de 150, le comté de Lincoln une majorité démocratique de 100, le comté de Boone une majorité démocratique de 100.

Nashville, 29 octobre—Les actionnaires et les créanciers du chemin de fer de Memphis, Clarksville et Louisville ont sollicité une injonction contre la vente de ce chemin.

Montgomery, 29—La foire d'Etat commence le 13 novembre.

New-York, 28—Un nommé Porter a été arrêté, aujourd'hui sur l'accusation d'être devenu complice pour un officier du Revenu et d'avoir opéré dans l'Etat de Géorgie.

Wheeling, 29—Les retours incomplets de 20 comtés, embrassant les deux tiers de l'Etat, accusent de grands gains démocratiques, assez pour autoriser la nouvelle que l'Etat a été emporté par les démocrates par une faible majorité, peut-être par 1000 ou 1,200.

Les républicains accordent ce résultat.

Les démocrates ont élu deux membres du Congrès dans le 1er et le 3me districts et pourront contrôler la prochaine Législature, qui doit donner un successeur à Willey.

On n'a pas encore de nouvelles des comtés de l'intérieur, à cause du défaut de communications télégraphiques, mais leurs retours ne changeront pas matériellement le résultat.

Marchés Américains.

New-York, 29—Reçu, pendant la semaine, dans tous les ports des Etats-Unis, 85,855 balles. Stock général 231,530.

New-York, 29—Coton plus ferme. Ventes 3,500. Upland 17.

Charleston, 29—Midd. 15 1/4 à 15 1/2. Stock 21,930.

Savannah, 29—Mid. 15 3/8. Stock 56,870.

Galveston, 29 octobre—Bon Ordinaire 13 1/2 à 13 3/4. Stock 9,247.

Mobile, 29 octobre—Middling 15 1/4 à 15 1/2. Stock 23,402.

—Une horrible catastrophe a eu lieu, le 9 septembre, sur la petite rade de Cronstadt, où sont mouillés en ce moment plusieurs grands navires chargés de pétrole, de soufre et de naphte. Parmi ces bâtiments se trouvent un trois-mâts américain, le *Ladoga*, et un trois-mâts norwégien, le *Hens-Brandis*, chargés, le premier d'huile de pétrole, et le second de naphte, qui transbordaient leur cargaison sur des allèges faisant le service de Cronstadt à St-Pétersbourg.

Le feu se déclara vers onze heures dans l'allège No 919, à bord de laquelle se trouvaient déjà plus de 700 tonneaux de naphte.

Aussitôt qu'ils virent la fumée de l'incendie, les équipages du *Ladoga* et du *Hens-Brandis* se jetèrent dans l'allège audelà de la ligne des navires qui remplissaient la petite rade.

Sur ces entrefaites, la frégate *Smely*, le stationnaire intérieur, l'administration de la poudrière et plusieurs bateaux à vapeur s'empressaient d'envoyer des secours ; les chaloupes Nos 1 et 2 du *Smely* arrivèrent les premières avec les pompes, commandées par le lieutenant de vaisseau Meletchkino et les conducteurs du corps des ingénieurs-mécaniciens Mamonine et Rodzischeysky.

Le lieutenant Maletchkine et plusieurs hommes de son équipe sautèrent sur le pont de l'allège pour diriger le jet des pompes, tandis que d'autres matelots pratiquaient une voie d'eau dans le flanc de l'allège afin de la faire sombrer. Lorsque l'eau pénétra dans l'allège, des tonneaux éclatèrent et des flots de pétrole enflammé se répandirent sur le pont et sur la mer dans un rayon de plusieurs sagènes.

En un clin d'œil, la chaloupe No 1 fut enveloppée de flammes ; les officiers et les matelots qui la montaient et ceux qui se trouvaient sur l'allège se jetèrent dans l'eau.

Le lieutenant Maletchkine, qui ne savait pas nager, fut sauvé par un de ses hommes, le matelot Tcherkassow. Pendant quelques secondes, on vit le conducteur Mamonine au milieu des flammes; et on dirigea sur lui le jet d'une pompe, mais tous les efforts furent inutiles et ce malheureux officier ne put être arraché à la mort. Le machiniste Jean Wessar, et les matelots Mikailow, Vikouhew, Philippow et Schoulenow périrent également. Un matelot du *Rabotnik*, dont le nom ne nous est pas connu, a disparu; un matelot du *Smely* a été grièvement brûlé.

Le commandant en chef du port de Cronstadt se rendit en personne sur le lieu du sinistre, où il arriva après l'horrible catastrophe que nous venons de décrire. Ce ne fut qu'à minuit que l'incendie fut éteint.

Décédé le 4 du courant, à Aspet (département de la Haute Garonne) France, à l'âge de 80 ans, M. Thos. COURET, père de J. B. COURET.

Décédé hier, à 11 heures du matin, à Alger, chez Mr. A. Miller, JEAN JACQUES DARANCENS, natif de Boeil, département des Basses-Pyrénées (France), [illegible] ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui à midi. Le convoi partira de la demeure de Mr. A. Miller, à McDonoghville.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré à l'église Ste-Marie, rue Joséphine (4me District) LUNDI, 31 octobre, à 8 heures du matin, pour le repos de l'âme de feu LAURENT DASTILLON, décédé le 11 septembre 1870. Les amis et connaissances de la famille Dastillon sont priés d'y assister. De la part de son fils, G. Dastillon.

IN MEMORIAM.

Conclave Elias No 14—S. W. M.

SALLE ETNA.

Au No 3 de la rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 25 octobre 1870.

Aujourd'hui, à une assemblée du Conclave, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Attendu qu'il a plu au Chef Suprême de l'Univers d'enlever d'ici bas notre bien-aimé frère, passé scribe, THOMAS D. HARPER, dont la courte carrière a été une source d'orgueil pour notre fraternité, et

Attendu que nous désirons rendre hommage à ses nombreuses vertus—il est

Résolu que, tout en nous soumettant humblement aux décrets de la Providence, nous exprimons la profonde douleur que nous causent la mort de notre frère et perdons l'espoir qu'il a [illegible] sa famille [illegible].

Résolu que l'Ordre a perdu un de ses plus dignes membres, un de ses plus fermes soutiens, un frère dont il conviendra de suivre l'exemple; il est

Résolu que le Conclave portera l'insigne de deuil pendant trente jours ; il est

Résolu qu'une copie de ces résolutions sera envoyée à la famille du défunt, que les dites résolutions seront inscrites sur le livre et publiées dans le " Times," le " Picayune " et la partie française de " l'Abeille."

Soumises fraternellement,

FRANK L. PLACE, Président,
ANATOLE A. KER,
DAVID WATERS,
LOUIS KUNTZ,
WM. R. FITZGERALD,

J. BRADFORD WILLIAMS, T. E. Chef. E. Recorder [illegible], Scribe.

OBSERVATIONS
Du Docteur Hunter*
Sur le Catarrhe, l'Ozène et les affections du Nez.

LETTRE No 1.

Le nez n'est pas seulement l'organe de l'odorat ; sa principale fonction est de recevoir l'air et de le conduire aux poumons. La surface intérieure de cet organe est recouverte d'une membrane muqueuse qui modère et prépare l'air dans son passage à la membrane plus sensible des poumons. [illegible]

Le nez est, de fait, l'avant-poste des poumons et il est, généralement, le premier atteint. [illegible]

Catarrhe.

c'est à dire une affection inflammatoire de la membrane muqueuse du nez. Cette membrane descend le long de l'intérieur de la gorge, du larynx, de l'organe de la respiration et des tubes bronchiques. [illegible]

Il y a deux espèces de catarrhe—le catarrhe aigu et le catarrhe chronique. Le catarrhe aigu est simplement un " rhume de cerveau " [illegible]

[illegible]

Notre prochaine lettre traitera des maux de gorge.

E. B. HUNTER, D.M.
Au No 165 de la rue du Canal.

Nlle Orléans, 29 octobre 1870.

N. B. Les Drs. E. et E. B. Hunter se consacrent exclusivement au traitement des maux de gorge, des affections des poumons et du cœur. On peut les consulter, tous les jours, de 9 à 4 heures (excepté les dimanches) à leur cabinet, No 165 de la rue du Canal.

AVIS AU PUBLIC.

Nlle Orléans, 29 octobre 1870.

☞ Le New Orleans Democrat du 22 du courant a publié un article intitulé : " FOUND HIS LEVEL " (Ayant trouvé son niveau). Dans cet article, il est fait allusion d'une façon injurieuse non seulement à ma carrière politique, mais encore à ma valeur comme homme. [illegible]

C. S. SAUVAGE? [illegible]

JACOB OTT,
Entrepreneur et Constructeur,
184..........RUE DELORD..........184
(Place Tivoli.)

TOUTE ESPÈCE DE TRAVAUX EXÉCUTÉS RAPIDEMENT.

Il s'occupe lui-même des réparations générales de magasins et de résidences.

Il fait et répare les auvents. Fait des devis pour constructions nouvelles.

Les ordres laissés à l'atelier ou à la boîte 203 du Mechanics Exchange, No. 10, rue Union, entre St-Charles et Carondelet, seront exécutés avec promptitude.

ENTREPOT DE TAPIS
Au No 17 de la Rue de Chartres.
A. BROUSSEAU & CO.,

IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix, des TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Etoffes à rideaux, Articles de Tapisserie, Stores, Couvertures de Tables, Crin, Rideaux Dentelle, Corniches, etc.

AVISO.

☞ Los Españoles residentes en el distrito consular de Nueva-Orleans que tengan presentadas reclamaciones por daños y perjuicios sufridos durante la guerra civil de estos Estados, se servirán acudir por sí ó por medio de persona encargada de representarlos, á la reunion que tendrá efecto el DOMINGO 6 de Noviembre y hora de las 12 de su mañana, en la casa No 113 calle Dauphin entre San Luis y Tolosa, para tratar de asuntos que les conciernen.

30 oct—3t — C. P.

AVVISO AGLI ITALIANI.

GLI ITALIANI sono invitati a riunirsi di nuovo Domenica prossima, 30 corrente, alle ore 11 A. M., al No 51 della via Bienville, per udire la lettura del rapporto sulle deliberazioni prese nell' ultima adunanza [illegible].

V. BASSETTI, Segretario.

Grand Tir.

LES membres de la Société Suisse de Tir, ainsi que le public en général, sont invités à prendre part au TIR qui aura lieu aujourd'hui au local de la Société, au JARDIN MAGNOLIA. Douze prix seront distribués. [illegible]

LE COMITÉ.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

MESSIEURS les sociétaires sont prévenus que la QUÊTE au profit de l'Asile des Orphelins [illegible].

A. BARRIER.

ENTREPOT
de Tapis et de Toiles Cirées.
ELKIN & CO,
168..........RUE DU CANAL..........168

Reçoivent en ce moment, des [illegible]

TICKET DEMOCRATIQUE.

Pour Trésorier d'Etat—James D. Hill.
Pour Auditeur d'Etat—Capt. Allen Jumel.

Pour Sénateurs d'Etat :
1er Dist.—L. E. Simonds et James H. Wingfield.
Second District—George Cronan.
Troisième District—Michael Carroll.
Quatrième District—B. F. Jonas.
Cinquième District—
Sixième District—

Pour Représentants :
1er Ward—Frank Wheaton, Paul Haller.
2me Ward—M. M. Feeny, A. J. Fitzpatrick.
3me Ward—C. F. Buck, M. J. Fitzgerald, J. J. Finney.
4me Ward—
5me Ward—Henry C. Dean, Edward Durrive Jr.
6me Ward—Anatole A. Kerr.
7me Ward—A. J. Lewis, Peter Schwager.
8me Ward—N. A. Lhomblan.
9me Ward—Charles Murray et F. Schulmacher.
10e Ward—Nicholas Phelan, Frank Gardner et W. F. Rosey.
11e Ward—
12e Ward—
13e Ward—
14e Ward—
15e Ward—James Aitken Sr.

TICKET CONGRESSIONNEL.
1er District—L. ST MARTIN, A. W. WALKER.
2me District—GEORGE A. FOSDICK.
3me District—ADOLPHE BAILEY.
4me District—MICHAEL RYAN.
5me District—J. D. WATKINS.

TICKET MUNICIPAL.
Pour Maire—LOUIS A. WILTZ.
Administrateur d'Assessements—Sam. BARNES.
Administrateur du commerce—E. M. TURNBULL.
Administrateur de police—ROBT. E. DIAMOND.

TICKET DE PAROISSE.
Shérif des Cours civiles—THOS. L. MAXWELL.
Shérif de la Cour criminelle—JOHN TOBIN.
Pour Coroners—1er, 2me et 3me Dist.—
2me, 3me et 4me Districts—Dr. J. LLADO.
Pour Juge de Paix—1re Justice de Paix—JOHN MCPHELIN.
Seconde Justice de Paix—
3me Justice de Paix—P. E. LAMBERT.
4me Justice de Paix—AUGUSTE VIAVANT.
5me Justice de Paix—
6me Justice de Paix—A. D. HENRIQUES.
7me Justice de Paix—FRED. F. FRYE.
8me Justice de Paix—W. J. COONEY.
Pour Constable—1re Cour de Justice—DANIEL MAHONEY.
2me Cour de Justice—P. BRADY.
3me Cour de Justice—L. BERTOLI.
4me Cour de Justice—P. AL. FORTIER.
5me Cour de Justice—
6me Cour de Justice—W. D. AYRES.
7me Cour de Justice—
8me Cour de Justice—JACOB JOACHIM.

SOCIÉTÉ
Pour élever un monument à la MÉMOIRE DU GÉNÉRAL LEE.

Constitution de la Société du Monument de LEE en Louisiane.

Article 1er.—Cette société sera connue sous le nom de SOCIÉTÉ LOUISIANAISE DU MONUMENT DE LEE, et son objet sera d'élever un monument convenable dans la ville de la Nouvelle-Orléans pour perpétuer la mémoire du grand capitaine et du grand citoyen ROBERT E. LEE.

Art. 2—Cette Société sera composée de toutes les personnes qui paieront une entrée de cinq dollars, pour laquelle un reçu sera donné, le Gouverneur de l'Etat de la Louisiane et le Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans seront membres ex officio de cette Société.

Art. 3—Les affaires de cette Société seront conduites par un conseil de vingt trois directeurs qui seront élus annuellement. Le conseil des directeurs, dès qu'il sera élu, choisira dans son sein un Président, Deux Vice-Présidents, Un Trésorier, Un secrétaire, Un Secrétaire financier, Un Secrétaire correspondant, qui rempliront leurs fonctions jusqu'à ce que le monument soit achevé. [illegible]

Art. 4—Le conseil des Directeurs sera autorisé à recevoir des contributions volontaires pour toutes personnes, et à en accuser réception publiquement [illegible].

A une réunion générale de la Société tenue au [illegible] City Hotel, les personnes dont les noms suivent ont été élues pour former le conseil permanent des Directeurs, ainsi qu'il est prescrit par l'article 3 de la Constitution :

T. M. Perkins	Thos Sloo
W. N. Mercer	E. H. Kennedy
C. Clinton	W. S. Pike
J. M. Fortier	Jos. Jackson
J. Rigney	J. R. Marks
J. A. Armant	J. Barnett
Jos. Cavaroc	Henry Renshaw, sr.
R. Gibson	Jos. T. Beauregard
[illegible] Irwin	Jno. Burnside
M. Musson	E. E. Lewis
Lloyd R. Coleman	E. A. Tyler

Chas. E. Fenner.

Nouvelle-Orléans, 29 octobre 1870.

J. O. CAMPBELL, Secrétaire pro tem.

Bureau de la Compagnie du Gaz Banlieue [illegible]. No 10 Passage de la Bourse.

Nouvelle-Orléans, 29 octobre 1870.

[illegible]—Conformément aux termes de la charte, une réunion des actionnaires, pour l'élection de Directeurs, aura lieu à leurs bureaux, le [illegible] de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, le lundi prochain, c'est-à-dire, le premier lundi de novembre.

[illegible]—Les actionnaires de cette Compagnie sont, et même temps, appelés à voter sur un amendement à l'article XI de la charte de cette institution. C. CAVAROC, Président. Aug. WM. BAYLEY, Secrétaire.

Association Charitable pour le TOMBEAU des Soldats d'Artillerie d'Orléans.

Séance du 27 octobre 1870.

LES officiers dont les noms suivent ont été élus [illegible]: le général D. Augustin, Président ; le Major Paul E. Théard, Vice-Président ; Hippolyte Gally, Trésorier ; François Fortier, Secrétaire ; Joseph Contreras, Collecteur des quotités. Comité Exécutif—MM. D. Augustin, Théard et Gally.

Certifié conforme,

D. AUGUSTIN, Président.
FRANÇOIS FORTIER, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie des Magasins à Sucre de la Nlle-Orléans.

Au No 42 de la rue Carondelet, au 2me étage.

Nlle-Orléans, 29 octobre 1870.

CETTE Compagnie [illegible] LUNDI PROCHAIN, [illegible].

G. CUCULLU, Secrétaire.

Marchandises à bon marché,
Nouvellement reçues et à vendre au
MAGASIN St-PHILIPPE,
No 238, rue Royale, coin St-Philippe.

ALPACAS couleur unie, à [illegible] — 30 Cents. [illegible]

[illegible]

On est prié de venir voir, on aura du plaisir de montrer les marchandises.

Modes et Nouveautés
EN GROS.
E. L. E. BONNET,
5 : : : CHARTRES : : : 5
PRÈS LA RUE DU CANAL.

VIENT de recevoir un assortiment complet de chapeaux pour dames et fillettes, rubans, fleurs artificielles, velours, plumes, etc., etc., qu'il offre aux marchands de la ville et de la campagne, à des prix très modérés.

CARPE DIEM.

L'ASSEMBLÉE annuelle des Directeurs de "The Bank" ("banque" de Joe Walker, au No 6 de la rue Royale), aura lieu CE MATIN, à 10 heures.

Le public est respectueusement invité à y assister.

J. A. WALKER, Président.

TOM & JERRY, Secrétaires.

HOT RED RUM (non le Cincinnati Bar), Trésorier.

Les circonstances sont graves. Joe Walker présentera l'Amer Pyrénéen que fabriquent MM. Collineau & Cie, de Bordeaux, auquel des médailles ont été décernées aux différentes Expositions de Paris, que recommande la Faculté de Médecine et le Directeur du célèbre Dr. Zarrade.

M. Walker est seul chargé de la vente de ce breuvage [illegible].

A VENDRE
Par BERGIER & REINE,
46 & 48 Vieille-Levée.

SAINDOUX DE CHOIX, HUILE DE GRAISSE d'hiver; AMIDON, CHANDELLES; JAMBONS, sucre, SAVON, &c. &c.

—Aussi—

VINS DE BORDEAUX, BANDOL, PORTO, SHERRY, VIN BLANC EN CAISSES et VERMOUTH ; FRUITS ASSORTIS, ABRICOTS, CERISES à l'eau-de-vie, CHAMPAGNE Heidsieck, HUILE D'OLIVES, SARDINES, EAUX-DE-VIE, &c.

Changement de Local.

NOUS avons transféré notre stock aux vastes magasins Nos. 45 et 47 de la rue Front, 46 et 48 de la rue Fulton, à une porte de l'angle de la rue Poydras. Nos entrepôts, Nos. 15 de la rue Fulton et 18 de la rue Front, seront bientôt transférés [illegible].

SOUTICK & SEYMOUR.

Demande d'Ouvrières Couturières.

DE BONNES OUVRIÈRES COUTURIÈRES trouveront de l'ouvrage chez Madame Gerbert, No 28, rue Bourbon, entre Dumaine et Ste Anne. [illegible]

Demande d'Ouvrières.

ON a besoin immédiatement de plusieurs bonnes Ouvrières en Robes. S'adresser rue des Remparts, No 60, entre Dumaine et Gravier.

TRANSFERT D'OFFICE.

L'OFFICE de l'oculiste [illegible] des rues Roman et Columbus est transféré rue Claiborne No. 348, entre Esplanade et Columbus. Les maladies des yeux les affections les plus graves [illegible].

A. LOUER.—La belle résidence No [illegible], rue Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. [illegible]

S'adresser à ARNAUX & PENNER.

Water-Works. Water-Works.

C. L. CHAPOTEL.

[illegible]

M. REIMAN,
121..........RUE DU CANAL..........121
(Bâtisses Touro.)

MARCHÉS SURPRENANTS
En gros et en détail.
IMMENSE SUCCÈS!
Résultat d'une bonne direction.
VASTE POPULARITÉ!
Conséquence de bons procédés.
Rien d'épargné pour plaire au Public.

ON va toujours là où l'on trouve des avantages qu'on ne peut obtenir ailleurs. [illegible]

[illegible]

GANTS DE CHEVREAU
GANTS DE CHEVREAU.

[illegible]

M. REIMAN.

THEODORE DANZIGER & FILS
202..........RUE DU CANAL..........202
A côté du "Temple de Musique" de Blackmar.

NOUS venons de recevoir plusieurs ROBES noires, pour dames et enfants [illegible].

Théodore Danziger & Fils,
Au No 202 de la rue du Canal, à côté du "Temple de Musique" de Blackmar.

P. S. Nous recommandons nos CHALES, nos GANTS DE PEAU "Tyroliens" de toutes grandeurs et de toutes couleurs, à 75 cts la paire.

Théodore Danziger & Fils,
Au No 202 de la rue du Canal.

LA PAIX ! LA PAIX !
Tout le Monde veut la Paix à Bon Marché.

Le seul endroit où l'on trouve tout ce qu'on peut désirer est le Magasin de

J. WOLERSTEIN,
Au No 172 de la rue du Canal.

OU vont toutes les Marchandises dont chacun a besoin [illegible]. NOUVEAUTÉS d'Automne et d'Hiver [illegible].

[illegible]

Souvenez-vous du No 172 de la rue du Canal.

J. WOLERSTEIN,
Au No 172 de la rue du Canal, entre Dryades et Baronne.

AVIS.

☞ Ni le capitaine ni les consignataires du navire français LES BONS FILS, capitaine [illegible], de Bordeaux, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage.

☞ Le navire français LES BONS FILS, capitaine Privat, de Bordeaux, commencera son déchargement au Poteau No 18, Deuxième District, mercredi, 2 novembre 1870. Les consignataires sont requis de faire leurs entrées en Douane, et de prendre livraison de leurs marchandises, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

Divers ! Divers ! !

80 caisses Fruits à l'eau-de-vie, assortis.
20 " Abricots do
20 " Prunes do
[illegible] " Pêches do
141 barriques Vin Rouge.
En débarquement du navire Les Bons Fils et à vendre par

FOR. MAIGNAN & F. LABORDE,
Nos 23 et 25 Bienville.

En débarquement du navire "Les Bons Fils," de Bordeaux.

ASSORTIMENT de Vins rouges en barriques, Cerises à l'eau-de-vie, Fruits [illegible], Conserves, telles que Cervelas, Pâtés truffés, Champignons, Cèpes à l'huile, Asperges, Sardines et Anchois, Truffes, Foies gras, Petits Pois [illegible].

EN MAGASIN :

Vin blanc en barriques, Vins en caisses, Vermouth, Absinthe, Kirsch, Cognac, Cassis, Muscat, Liqueurs assorties, Huile, Plâtre, etc. La célèbre liqueur AYA PANA, si recherchée pour ses propriétés hygiéniques.

B. TIBLIER, 14 rue Conti, 14.

TRANSFERT DE MAGASIN.

G. W. W. Goodwyn,

FABRICANT de ferblanterie et Marchand de Fourneaux de Cuisine, a transféré son magasin du No 99 de la rue du Camp, Au No 341 de la rue Gravier, Près le coin de la rue Tchoupitoulas.

Maison meublée, dans la rue de l'Esplanade

A LOUER.—La maison à étage, admirablement située, dans l'angle des rues Esplanade et Roman [illegible].

V. F. CHAPMAN,
Au No [illegible] la rue Carondelet.

BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS.

Le Baume Pectoral aux navets indiens guérit complètement les rhumes [illegible].

Préparé et à vendre par E. LAPLACE, Pharmacien, 20 et 22, rue des Champs-Elysées. A vendre, en gros, chez E. J. HART & Cie, et les principales pharmacies. [illegible]

GRANDE FABRIQUE
DE
CANDI,
DE
NORMAN & REISS,
121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT

Du Candi en gros et en petits billons, Tout espèce de Candis à la crème, Toute espèce de candis nougats, Candis Star, Candi amer (Horehound), Candi tressé, Candi dur, Popping Kisses américains, Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, Gomme, Bonbons fins;

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX orné en sucre. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que Boîtes de fantaisie, Cupidons de toutes grandeurs, Feuilles de pâte de gomme, Feuilles or et argent, Toute espèce de roses, Fleurs de tous genres, Cornes d'abondance, Etuis de fantaisie, Papier dentelle, etc. Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

(NORMAN & REISS — 121 ET 123)

CANDI
Bon Ton.

BOITES A SURPRISES.

Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé, et chaque boîte vous annonce UNE SURPRISE.

MONTRES EN OR ET EN ARGENT, CHAINES DE MONTRES, ÉPINGLETTES, POUR DAMES ET MESSIEURS, BOUTONS DE MANCHES, BOUTONS DOUBLES, BOUCLES D'OREILLES, ETC., ETC., ETC.

Manufacturé par GEO. MILLER & SON, 20 Market St. Philadelphie.

500 DOUZAINES, venant d'arriver, et à vendre au détail à 25 cents, par NORMAN & REISS, Seuls Agents, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

VICTOR BOLIS — A. A. PECOT.

BOLIS & PECOT.

MESSIEURS BOLIS & PECOT, propriétaires d'une patente pour la Charrue à Sarcler, annoncent aux planteurs qu'ils partiront pour l'Ouest dans les premiers jours de novembre [illegible].

—CERTIFICAT—

Je certifie que j'ai employé un instrument aratoire, appelé charrue à sarcler, inventé par M. Victor Bolis [illegible].

[illegible]

Bureau du Barbarin Gaslighting Co

DES OUVRIERS CHAUDRONNIERS trouveront un emploi permanent et de bons gages en s'adressant à E. F. DUPAS, Ingénieur en chef, rue Dérbigny, No 84, Entre Canal et Bienville.

Nouvelle-Orléans, 25 octobre 1870.

LES Actionnaires de la Compagnie du CHEMIN DE FER DU SUD-OUEST (South Western R. R. Co) sont, par le présent, notifiés qu'une assemblée générale aura lieu le MERCREDI, 23 novembre 1870, au No 28, rue Natchez. Les Actionnaires sont priés d'être ponctuels.

Par ordre du Board,
B. L. MILLAUDON, Président.

Grands arrivages de Marchandises d'Automne et d'Hiver.

LE SOUSSIGNÉ invite les personnes de la ville ainsi que les habitants et marchands de la campagne à venir examiner son magnifique assortiment de vêtements et chapeaux pour hommes et jeunes garçons qu'il vient de recevoir et qu'il offre à des prix excessivement bas vu la crise du moment de la place. Il sollicite les ordres d'habillements faits sur mesure et il en garantit la justesse.

C. LAZARD,
No 196 rue Vieille Levée enseigne [illegible], En face du Marché Français.

LOUIS BERNOS, Agent.
AU No. 30 DE LA RUE NATCHEZ.

OFFRE à vendre—
CHAUX, CIMENT, PLATRE, POILS, GOUDRON, POIX, RÉSINE, TÉRÉBENTHINE,
GOUDRON et MATÉRIAUX à toitures,
SOUFRE, CHAUX pour la fabrication du sucre,
TOILE D'EMBALLAGE, HUILES, SAINDOUX, HUILE DE LIN, HUILE DE BALEINE, HUILE DE TANNEUR et HUILE D'ÉCLAIRAGE.
TOUTE ESPÈCE D'ENGRAIS.
Il attend un assortiment complet de blanc de céruse, peintures, vernis, brosses, etc.

LOUIS BERNOS, Agent, Au No 30 de la rue Natchez.

Fromage de Hollande !

EN débarquement du steamship "Alhambra," de Liverpool— [illegible] caisses Fromage de Hollande, nouveau [illegible] Tête de Maure. A vendre par

ANT. LANATA, No 9 et 11, rue Jefferson, entre Chartres et Vieille-Levée.

AVIS.

LE soussigné ayant acheté l'intérêt de M. B. Pillet dans l'Usine d'Huile Bienville, continuera les affaires ci-devant, sous son nom propre. Bureau No 31 rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 25 octobre 1870. J. ALDIGÉ.

Papier noir glacé.

NOUS avons en magasin une grande quantité de PAPIER NOIR GLACÉ, pour la Toussaint. Nous appelons sur cet article l'attention du commerce.

STEVENS & SEYMOUR,
Aux Nos 96 et 98 de la rue de la Commune, En face du City Hotel.

A Vendre, pour cause de Départ.

UN PETIT MOBILIER consistant en meubles de salon, de chambre à coucher et de salle à manger, linge de table et de lit, batterie de cuisine, fourneaux et ustensiles divers. Le tout est parfait état.

S'adresser à MME MARIE, 165 rue St-Philippe.

On demande

DES AGENTS ACTIFS pour une affaire qui ne les dérangera de leurs occupations habituelles, leur donnera des résultats pécuniaires satisfaisants. S'adresser, par écrit, à la Poste, aux initiales [illegible].

PRODUITS DE L'OUEST.

40 boucauts plats-côtés désossés, de choix, marque Rawson,
[illegible] do O. K. de choix.—Eclairs [illegible],
[illegible] do plats-côtés désossés de choix—[illegible],
[illegible] tierçons jambons pansés au sucre—marque Rawson,
[illegible] do do [illegible] O. W. Thomas,
[illegible] do saindoux de 1re qualité—Hamilton Bros,
[illegible] barils do do—Duncan, Floyd & Co,
[illegible] barillets do do do—[illegible],
[illegible] do do do pressé—Litmer & Austin,
[illegible] tierçons do do—Greenwood,
[illegible] frequins beurre Goshen de choix,
[illegible] tinettes de 25 livres de beurre de l'Ouest,
[illegible] barils farine extra Planet,
[illegible] do do Belle Creole,
[illegible] fromages Western Factory de choix,
[illegible] barils porc mess, Louisville,
[illegible] do pommes sèches pressées,

A vendre par KEEP, RAYMOND & CO., Aux Nos 77 et 79 de la rue Poydras.

Changement de Domicile.

MME MEAUME a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle et le public en général qu'elle vient de transférer son atelier rue des Ursulines No. 30, entre Bourbon et Dauphine. [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 29 OCTOBRE—CLASSE 27.

71	45	68	8	69	40	67	25	38	50	10	36

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salles de la Compagnie.

HOWARD, SIMMONS & Co, Contracteurs, Rue St.-Charles, encoignure Union, Nlle Orléans.

En témoignage, nous apposons notre signature, Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 29 octobre 1870.

H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

Un Grand Bal Paré et Travesti

—SERA DONNÉ PAR LA—

Société Alsacienne et Lorraine DE BIENFAISANCE.

Au profit des Soldats blessés de l'Alsace et de la Lorraine.

LE SAMEDI, 3 DÉCEMBRE 1870, DANS LA SALLE CARROLL, Encoignure Champs-Elysées et Dauphine.

Comité d'Arrangements :
A. A. Marchand, chef ; A. Zimmerman ; Nicholas Amann.

Comité d'Invitation :
Nicholas Bauer, chef, Dominique Meunier, Augustin Lejeune, Conrad Davis, J. B'te Laurent.

Directeurs :

Ed. Ehrhard,	P. Davis,	C. Zimmerman
G. Assant,	A. Hisler,	E. Millius,
D. Bernoul,	C. Ernst	A. Perrod,
F. Bullinger,	G. Kuster,	C. Newman,
V. Cassagnil	J. Newman,	G. Merz,
M. Chrétien,	P. Roy,	V. Philippe,
L. Dimier,	G. Dietrich,	Chs Keller,
J. Schneider,	J. B. Riehl,	A. Schreiner.
J. Brenner,	J. B. Wittmann.	

Prix du Billet..........$1 00

On peut se procurer des billets aux principaux magasins, rue du Canal, en s'adressant aux Directeurs et au Comité.

Les personnes désirant des Invitations pour dames peuvent en obtenir en s'adressant à l'un des Directeurs ou au Comité d'Invitation.

L. UTER,
40..........RUE ROYALE..........40

ANNONCE à ses amis et au public que, devant transférer son magasin, en novembre, au No 133 de la rue du Canal (Bâtisses Touro), il offre, au plus bas prix possible, son grand stock de Glaces françaises et allemandes, Gravures, Chromos, Tableaux à l'huile, Miroirs, Corniches, Tapis, Devants de cheminées, Nattes, etc., afin de faire place aux dernières achats qu'il a faits au Nord et en Europe.

OUVERTURE
D'un Grand Stock de Marchandises Sèches
VENANT DES ENCANS DE NEW-YORK.
Chez
PEPIN & TURCOTTE
158..........CANAL..........158
Encoignure Baronne.

NOUS venons de recevoir un immense "stock" de Marchandises Sèches, venant des Encans de New York, que nous offrons en vente à partir de Lundi, 24 courant, aux prix les plus bas du marché. Nous engageons le public et nos amis à venir examiner notre stock avant de faire leurs achats ailleurs.

Soieries Japonaises unies, à carreaux et à raies à 60 la yarde. Soieries en couleurs unies, à carreaux et à raies, à 75 à 90 cts. [illegible]

[illegible]

Chez PEPIN & TURCOTTE.

Wm. G. Lyon. — Andrew McKey.

W. G. LYON & Co.,

Importateurs et Marchands de GROCERIES VARIÉES, THÉS ET LIQUEURS, 12, Tchoupitoulas et 10, Nouvelle-Levée, Nouvelle-Orléans.

Déballage de Nouveautés.
Wm. DAUPHIN,
150, Rue du Canal 150

Cette maison, la mieux assortie en ARTICLES DE MODES, continuera à faire des ouvertures d'articles de Paille, Rubans, Fleurs, Blondes, Crêpes, Chapeaux modèles, à la chaîne, &c. Les marchands de la ville et de la campagne trouveront toujours l'assortiment le plus complet, aux prix réguliers.

Aux Facteurs de Coton.

UN jeune homme employé depuis deux ans chez un courtier de coton et qui peut donner les meilleures recommandations, désirerait une place chez un facteur de coton. Il se contentera d'un faible salaire. S'adresser par lettre au Lock Box G., à la Poste.

C. H. ZIMMERMANN & Co,
Aux Nos 94 et 96 de la rue du Canal,

REÇOIVENT, en ce moment, un stock complet de Bracelets "Band", Bracelets chaîne, Broches miniature, Médaillons émaillés, Médailles et Bouclés, Médailles catholiques, en or et en argent, Argenterie riche en caisses, et Services, Orfèvrerie Américaine et Christofle, Coutellerie de table, à manches ivoire et nacre.

Ils réparent et émaillent les bijoux et remontent les diamants.

Réparation de montres et de régulateurs. Tous les employés de la maison parlent le français et les articles sont pleinement garantis.

La Toussaint.

Réparation de Tombeaux.

G. CONSTANT, peintre, 257 Remparts, coin St Philippe, se chargera, à prix réduits, du blanchissage des tombeaux, de la peinture des grilles, etc.

Groceries, Vins, Liqueurs, Cigares, Cigarettes, &c, &c.

M. E. DELÉRY annonce à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir au No 18, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon, un magasin de Groceries, Vins, Liqueurs, Cigares, Cigarettes, etc., etc., le tout de première qualité et aux prix les plus modérés. Les marchandises seront délivrées à domicile sans frais.

Maison P. Mallard,
Encoignure Royale et Bienville,

ANNONCE à sa nombreuse clientèle qu'il vient d'arriver d'Europe et du Nord, où il a fait un choix dans son genre [illegible] de marchandises [illegible]. Meubles de toute espèce, chambres à coucher, salle à manger, bibliothèque, etc., Articles pour meubles, tableaux, Bobinets, Nottingham, Mousseline, Passementeries, Stores, Corniches, Patères, etc.

Il a aussi ajouté à son immense stock un très bon choix de PAPIER PEINT tout nouveau. Aussi, reçu, par les derniers steamers d'Europe, et attendu, un choix des plus variés de BRONZES D'ART, Porcelaine de fantaisie, Cristaux ; Pendules bronze, porcelaine et bois sculpté, etc. ; Médaillons de Vénise, du dernier goût.

G. L. FEVRE,
148..........Rue Royale..........148

IMPORTATEUR de VEAUX VERNIS, VEAUX CIRÉS ET MÉGISSÉS, CHÈVRES en tous genres, CHEVREAUX, MOUTONS.

Reçoit par chaque steamer d'EUROPE et de NEW-YORK, un bel assortiment de cuirs français et américains, serges, lastings, toiles, galons, ganses de tous genres, et de toutes sortes de fournitures pour cordonniers.

Fil à coudre et pour machine, boutons, etc., outils de cordonnier, CUIRS A SEMELLE DE L'OUEST ET NEW-YORK.